

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Projet d'aménagement de la ZAC 3 « Savoie Technolac »
Commune de La Motte-Servolex

Par arrêté du 16 mai 2024, le préfet de la Savoie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) de Grand Chambéry applicable sur la commune de La Motte-Servolex, conjointe à une enquête parcellaire, relative à l'aménagement de la ZAC 3 « Savoie Technolac ».

Le projet consiste en la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dénommée « ZAC 3 Savoie Technolac », dans le prolongement du parc technologique Savoie Technolac existant.

La ZAC 3 doit accueillir une offre diversifiée permettant de répondre au déficit d'espace dédié à l'accueil de petites et moyennes entreprises sur la couronne chambérienne en proposant dans la continuité de l'offre des ZAC 1 et 2 un produit complémentaire à vocation d'industrie propre de petite taille et de locaux mixtes (ateliers et bureaux). Le projet vise à proposer des espaces aménagés à disposition des entreprises spécialisées dans le domaine de l'innovation et de l'énergie.

Le responsable du projet est Mme la présidente de CGLE (16 avenue du Lac du Bourget – BP 234 – 73374 Le Bourget du Lac Cedex). Le concessionnaire du projet est la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS- BP1802 - Hôtel du département - Place du château - 73018 Chambéry cedex). Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Madame Muriel BONNET, cheffe de projet (04 79 62 15 62 - zac3.savoietechnolac@spls73.fr)

Cette enquête publique se déroulera en mairie de La Motte-Servolex, ainsi que par voie dématérialisée, pendant 33 jours, du lundi 17 juin 2024 à 8h15 au vendredi 19 juillet 2024 jusqu'à 17 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) de Grand Chambéry applicable sur la commune de La Motte-Servolex comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les avis des collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés au V de l'article L.122-1 du code de l'environnement, le procès verbal de la réunion d'examen conjoint ainsi que le registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, sera déposé en mairie de La Motte-Servolex (36 avenue Costa de Beauregard), afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture du public de la mairie, tels qu'indiqués ci-après :

- lundi, mercredi et vendredi : de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h
- mardi et jeudi : de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30
- samedi de 8h15 à 11h45

Ce dossier d'enquête pourra, en outre, être consulté sur les sites internet suivants : <http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
<https://www.registre-dematerialise.fr/5314>

Par ailleurs, un accès gratuit à ce dossier sera garanti par un poste informatique disponible en mairie de La Motte-Servolex pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie indiqués ci-dessus.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Savoie (Pôle expropriations publiques et installations classées).

Madame Nathalie GRYNSZPAN, journaliste en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Monsieur André PENET, officier supérieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Madame Nathalie GRYNSZPAN se tiendra à la disposition du public en mairie de La Motte-Servolex afin de recueillir ses observations éventuelles et propositions écrites et orales dans les conditions suivantes :

- lundi 17 juin 2024 de 8h30 à 11h30
- mardi 2 juillet 2024 de 8h30 à 11h30
- mercredi 19 juillet 2024 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête disponible en mairie de La Motte-Servolex aux jours et heures indiqués ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5314>

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées à la commissaire enquêtrice :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5314@registre-dematerialise.fr
- par voie postale, en mairie de La Motte-Servolex à l'adresse suivante :

A l'attention de Mme la commissaire enquêtrice
Enquête publique DUP/Parcellaire/MECDU Projet d'aménagement de la ZAC 3
Mairie de La Motte-Servolex – 36 avenue Costa de Beauregard
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sont consultables en mairie de La Motte-Servolex pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5314>.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie de La Motte-Servolex et à la préfecture de la Savoie (service de la coordination des politiques publiques - Pôle expropriations publiques et installations classées), ainsi que publiés sur le site internet des services de l'Etat en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le plan et la liste des propriétaires, ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le maire, seront également déposés en mairie de La Motte-Servolex aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire, ou adressées par correspondance au maire, qui les joindra au registre ou à la commissaire enquêtrice.

Notification individuelle du dépôt du dossier en mairie de La Motte-Servolex est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels notification sera faite par l'expropriant du dépôt du dossier en mairie seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Dans le délai d'un mois qui suit la notification par l'expropriant de l'avis d'ouverture de l'enquête aux propriétaires et usufruitiers intéressés, ceux-ci seront tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective du présent avis et tenus, dans un délai d'un mois, de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

A l'issue de l'enquête parcellaire, la commissaire enquêtrice donnera son avis sur l'emprise de l'ouvrage projeté et dressera le procès-verbal de l'opération, dans un délai maximum d'un mois.

Au terme de l'enquête, le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté portant déclaration d'utilité publique du projet et mise en compatibilité du document du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) de Grand Chambéry applicable sur la commune de La Motte-Servolex et l'arrêté de cessibilité.

Le présent avis est mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).